

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-043

Séance du 19 septembre 2019

**Avis concernant le projet de 15 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)
des tourbières dans les districts de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est
Lyonnais**

Lors de la séance du jeudi 19 septembre 2019, le CSRPN a examiné le projet de 15 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) des tourbières dans les districts de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est Lyonnais dans le département de l'Isère.

Le CSRPN souligne le caractère exemplaire de cette démarche dont devraient s'inspirer les autres départements, et émet un avis favorable pour le projet de ces 15 APPB des tourbières dans les districts de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est Lyonnais.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

